

COORDINATION NATIONALE DES PROFESSEURS CHEFS DE TRAVAUX D'EPL



J+140



A l'attention de Monsieur Luc CHATEL,

Ministre de l'Education Nationale,
Porte-parole du Gouvernement,

Paris, le 12 février 2010

Objet : Groupe de travail Professeurs Chefs de Travaux

Monsieur le Ministre,

140 jours depuis notre première rencontre avec vos Conseillers, en septembre 2009. Au cours de cette audience nous avons pu exprimer notre grande préoccupation à propos de l'arrêt des travaux engagés, par les cabinets précédents, visant la reconsidération de notre fonction et depuis, RIEN !

En effet, rien de concret à enregistrer, aucune avancée significative venant de l'Administration, pourtant mandatée. Nous sommes restés au stade du déclaratif, constatant et déplorant l'immobilisme des services. Cela pourrait s'apparenter à du mépris à notre égard, ce qui appelle de notre part plusieurs réactions.

En premier lieu, nous regrettons beaucoup cette situation, les Professeurs Chefs de Travaux s'investissent au quotidien pour accompagner, une à une, les réformes des voies professionnelle, générale et technologique, bientôt celles des STI et STL, quoique...

Depuis la disparition des corps spécifiques de chefs de travaux, la principale difficulté réside dans le décalage entre les missions dévolues et le positionnement statutaire. La circulaire 91-306, régissant la fonction est devenue obsolète. Alors même que la situation a considérablement évolué, (décret de 1985 sur les EPLE et ses évolutions, lois d'orientation de 1989 et 2005) il nous paraît très surprenant de la conserver en l'état, sans aucun aménagement, offrant un grande marge d'interprétation conduisant à la pratique de certaines dérives.

Néanmoins, nous reconnaissons le travail accompli avec votre Cabinet pour tenter de redémarrer le processus et nous nous interrogeons d'autant plus de l'absence du prolongement d'un tel travail cette année, engendrant une totale incompréhension de la part des Professeurs Chefs de Travaux qui ont joué le jeu jusqu'à présent.

Monsieur le Ministre, la demande des Professeurs Chefs de Travaux, que nous avons relayée dans notre lettre du 1er octobre dernier, est une demande argumentée, doublée d'une nécessité urgente de redéfinir clairement les missions et le cadre dans lequel notre métier peut s'exercer dans des conditions satisfaisantes et pour lesquelles les professeurs intéressés par le Métier de Chef de Travaux puissent trouver des conditions véritablement attractives.

Sans signe fort de votre part, installant officiellement ce groupe de travail, les Chefs de Travaux risquent de rester dans une position très attentiste et non moteur à la mise en place de vos rénovations, les bonnes volontés risquent de se lasser.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, de l'attention que vous voudrez bien porter à ce nouveau courrier, qui fait appel à votre compréhension de cette demande des Professeurs Chefs de Travaux.

Croyez Monsieur le Ministre, à l'expression de notre très haute considération.

Didier MICHAUX

APROTECT

Lycée Lazare Carnot
62000 ARRAS
Tel : 03 21 71 18 51

Denis ACHARD

S.N.P.C.T

Lycée Professionnel Jean Jooris
14160 DIVES-SUR-MER
Tel : 06-23-27-91-82